



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Violences conjugales : faire de l'emploi un levier de reconstruction

10 recommandations pour renforcer l'autonomie économique des victimes

Bruxelles, le 14 octobre 2026

À l'initiative de Vie Féminine et du réseau d'employeur·euse·s contre les violences conjugales CEASE*, une dizaine d'organisations** publient aujourd'hui un *Livre blanc pour l'emploi des victimes de violences conjugales*.

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas à la porte du domicile. Elles affectent directement la vie professionnelle, la recherche d'emploi et les revenus des victimes. En Belgique, 73 % des personnes concernées constatent un impact direct des violences sur leurs capacités professionnelles et 58 % déclarent que les violences se manifestent également sur ou autour du lieu de travail.

Pour les organisations signataires, reconstruire sa vie après les violences nécessite forcément une sécurité financière minimale, et l'emploi est un levier essentiel pour y accéder. « *Quitter une situation de violence ne peut pas signifier perdre son emploi, ses revenus ou ses droits sociaux. La protection des victimes doit aussi être une protection socio-économique.* »

Alors qu'un accord politique de principe a été trouvé autour du « Pack nouveau départ » pour les victimes de violences conjugales au sein de la Conférence Interministérielle Droits des Femmes le 17 septembre dernier, les associations rappellent que cet engagement doit désormais se traduire en mesures concrètes et financées dans le prochain Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN 2026-2030), attendu pour novembre 2026. Renforcer l'autonomie économique des victimes doit y faire l'objet de mesures dédiées.

Cinq priorités pour protéger l'autonomie économique des victimes

Le livre blanc formule dix recommandations, dont les cinq suivantes:

1. Créer un droit au répit

Les victimes qui n'ont pas d'emploi doivent pouvoir suspendre temporairement certaines obligations administratives liées à l'activation (chômage, CPAS, parcours d'intégration), afin de

se concentrer sur leur mise en sécurité et leur reconstruction, sans risquer de sanctions ni de perte de droits.

2. Garantir la continuité des revenus

La sortie des violences engendre souvent des dépenses immédiates importantes. Les associations demandent la création d'une aide financière d'urgence et une procédure accélérée d'accès aux revenus de remplacement.

3. Créer une protection contre le licenciement

Les conséquences des violences peuvent entraîner absences, retards ou difficultés temporaires au travail. Aucune victime ne devrait perdre son emploi en raison des violences qu'elle subit.

4. Mettre en place un congé rémunéré pour violences conjugales

Les démarches liées à la sortie des violences nécessitent du temps : dépôt de plainte, audiences, consultations médicales, etc. Les signataires plaident pour un congé spécifique, rémunéré et confidentiel de dix jours par an.

5. Renforcer la prévention et la protection sur le lieu de travail

Les entreprises doivent être davantage sensibilisées, formées et outillées pour prévenir les risques liés aux violences conjugales.

Les recommandations s'adressent aux gouvernements fédéral, régionaux et communautaires ainsi qu'aux partenaires institutionnels impliqués dans le futur PAN 2026-2030.

La lutte contre les violences conjugales ne sera efficace qu'en luttant également contre les violences économiques. Préserver l'emploi, sécuriser les revenus et protéger les travailleuses concernées constituent des conditions indispensables pour permettre un véritable nouveau départ aux victimes.

*Le réseau CEASE est un réseau belge pionnier de plus de 50 employeur·euse·s public·que·s, privé·e·s et non marchand·e·s engagé·e·s contre les violences conjugales sur le lieu de travail est coordonné par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS avec le soutien d'equal.brussels.

**Les organisations signataires sont les suivantes : ACV, Ciré, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), Ella, Femmes CSC, FGTB, Financité, Frauenliga, Furia, Keertij, La Ligue des Familles, Mode d'Emploi, Pour la Solidarité (réseau CEASE), Rebelle, Solidarité Femmes, Vie Féminine, Vrouwenraad.

Contacts presse	
Élodie Blogie Chargée des relations extérieures Vie Féminine asbl + 472 125 390 elodie.blogie@viefeminine.be	Manon Bouisset Coordinatrice du réseau CEASE Pour La Solidarité +32 2 535 06 78 manon.bouisset@pourolasolidarite.eu

